

## INTERETS

- Identifier les contraintes dans l'environnement de travail
- Limiter le développement des TMS et les accidents du travail

## POINTS CLES

### ➤ Les causes multifactorielles de TMS

#### ➤ Liées aux matériels et à l'organisation du travail



- Véhicule inadapté
- Absence de dispositif d'aide à la manutention (diable, plateforme mécanisée...)
- Chargement du véhicule ne prenant pas en compte le sens de la tournée et obligeant à des manipulations supplémentaires.

#### ➤ Liés aux gestes répétés



- Les mouvements ou les positions avec des amplitudes excessives
  - ⇒ Dos, Epaule, poignet, etc.
- La répétition de gestes identiques
- Réalisation de tâches annexes
- Des efforts importants pour porter, pousser ou tirer des objets.
- Le manque de temps, La charge de travail, Le stress

### ➤ Les situations à risque

- Stationnement éloigné de la zone de livraison
- Travail sur la voie publique
- Difficulté d'accès au site de livraison (revêtement du sol, ascenseur, escalier, zone de passage...)
- Absence de marge de manœuvre dans la gestion de la charge de travail
- Chariot vieillissant ou mal entretenu
- Travail solitaire et isolement



## NOS RECOMMANDATIONS

- Identifier et évaluer les risques propres à chaque situation de travail.
- Intégrer les donneurs d'ordres à la prévention des risques professionnels.
- Equilibrer charge de travail, temps de réalisation, contraintes en intégrant les temps de pause.
- Prévoir des pauses courtes et fréquentes permettant aux salariés de récupérer.
- Mettre à disposition du matériel adapté à chaque tâche.
- Temps de planification de la tournée et de chargement du véhicule pour limiter les manutentions

### En savoir plus :

<http://www.inrs.fr> : Réduire les accidents liés aux opérations de chargement/déchargement (ED6224)

<http://directe.gouv.fr> : Repérer, évaluer et prévenir les risques professionnels dans les métiers de la propreté

Ce document a été élaboré par un groupe de travail pluridisciplinaire (secrétaires, ingénieurs prévention, ergonomes et médecins du travail)

Pour plus d'information, contactez :

- Votre médecin du travail
- Le service prévention :
- [www.ipal.fr](http://www.ipal.fr)